

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20231204

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Lavaré, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
5 décembre 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Date d'affichage
5 décembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 34

Votants : 38

Étaient excusés :

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à GAUTHIER Renaud

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. MORIN Sébastien

M. PARIS Hubert

Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à ROUGET Anne-Marie

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
EXONERATION DE LOYERS
NOUVELLE INSTALLATION MEDECIN OU CHIRURGIEN-DENTISTE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Monsieur le maire de Vibraye demande une exonération du loyer de la maison de santé de Vibraye pour l'installation de professionnel de santé.

Monsieur le Président propose d'exonérer de loyer pour une durée de 6 mois, les nouveaux médecins et chirurgiens-dentistes qui s'installeront dans les Maisons de Santé de Vibraye, Saint-Calais et Bessé sur Bray. Les charges locatives resteront quant à elles à la charge des nouveaux médecins et chirurgiens-dentistes qui s'installeront.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'exonération des loyers pour une durée de 6 mois pour les nouveaux médecins et chirurgiens-dentistes qui s'installeront dans les Maisons de Santé de Vibraye, Saint-Calais et Bessé sur Braye.
- **LAISSE** les charges locatives à la charge des nouveaux médecins et chirurgiens-dentistes qui s'installeront.

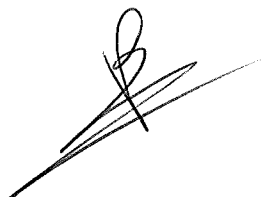
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 12 décembre 2023

La secrétaire de séance,

Candy Renard



Le Président,

Michel LÉROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS